

Compte Rendu de la réunion du 27 février 2025

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 janvier 2025

Le Procès-verbal de la séance Conseil municipal du 13 janvier 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 12 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 janvier 2025.

Convention de mise à disposition – secrétaire de mairie

Monsieur le Maire expose qu'en raison de l'absence de la secrétaire de mairie, actuellement en congé de maladie, il a contacté la communauté de commune afin d'avoir une remplaçante pour gérer les affaires les plus urgentes.

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 15 Mai 2023 relatif aux conventions de mise à disposition de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 12 voix pour, décide :

- **d'entériner** la convention de mise à disposition (en annexe) de secrétaire de mairie
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents en rapport avec cette décision.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- Le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour :

- **charge** le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030.

Lutte contre les violences familiales

Le Maire expose que les communes ont été contactées par la préfecture et qu'il serait intéressant que la commune de Morisel s'engage dans la lutte contre les violences familiales. Cet engagement doit être validé par le conseil municipal. En effet, une délibération du conseil municipal doit autoriser à signer cette Charte, et désigner le ou la référent(e) "lutte contre les violences conjugales" en son sein (tel qu'indiquait à l'alinéa 2 de la Charte), transmise en pièce jointe avec la convocation à la réunion du conseil municipal de ce jour. Cela inscrirait démocratiquement cet engagement dans les années à venir pour les habitantes et habitants de la commune de Morisel.

Monsieur le Maire demande qui veut être volontaire pour représenter la commune. M. Gabriel LEFEVRE se porte volontaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour :

- **Désigne** Monsieur Gabriel LEFEVRE comme représentant de la commune de Morisel.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette charge (jointe en annexe à la délibération).

Eolien de FILESCAMPS, situé à BRACHES

Le Maire expose que dans le cadre de l'enquête publique concernant le parc éolien de Braches, du 17 février 2025 au 21 mars 2025, et conformément à l'arrêté préfectoral de la préfecture de la Somme en date du 27 décembre 2024, art 9, il est demandé l'avis des conseils municipaux des communes concernées.

L'avis d'enquête publique a été affiché et transmis avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

Pour rappel, projet éolien de 2 éoliennes de 6 MW de puissance unitaire à 200 m bout de pale.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'implantation de ce parc éolien.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
10 voix sans avis et 2 voix contre cette implantation de parc éolien.***

Questions diverses

- M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a de nouveau été contacté pour la parcelle ZD12 d'une superficie de 289 m², c'est la 3^{ème} fois, le prix proposé est de 1450 € soit 5€ le M². La commune va répondre qu'elle est toujours intéressée. A voir si des suites seront données à ce dossier car les précédentes n'ont pas abouties.
- Le club cycliste Moreuillois demande une participation de la commune concernant la course cycliste qui aura lieu le dimanche 20 avril 2025, pour un montant d'environ 300 €. Cette course passera dans la commune. Il est décidé qu'une subvention sera prévue au budget 2025.
- M. le Maire informe que les journées Hauts de France propres sont prévues du 14 au 16 mars 2025. M. Christian BOULOGNE propose de demander aux habitants de nettoyer également à l'intérieur de la commune. M. BÉRULLIER demande à ce que cela soit diffusé sur Facebook. L'heure est fixée à 9h devant la mairie le samedi 15 mars 2025.
- M. BOULOGNE signale que des camions bennes transportent des déchets verts sans filets de protection et demande qui peut le signaler car ceux-ci peuvent tomber du camion sur la chaussée.
- M. BÉRULLIER demande ce qu'il en est du panneau de rue pour la voie d'accès qui mène au LIDL, M. le Maire lui répond que la rétrocession n'est toujours pas faite et qu'il va relancer le magasin LIDL.
- M. BÉRULLIER signale que la taille des haies va être interdite à partir du 15 mars prochain. Il demande si c'est la CCALN qui va se charger des tailles dans les chemins situés sur la commune ou si la commune prend le même prestataire que l'année précédente, il est décidé de reprendre le même prestataire que l'année précédente. M. BÉRULLIER se charge de demander le devis et le transmettra à la commune.

- M. BÉRULLIER signale que pour le remblai du chemin de la remise 4 poils, il a trouvé un autre fournisseur à un tarif intéressant, au moins 2 semi vont être nécessaires pour finaliser ce chantier.
- M. BÉRULLIER demande ce qu'il en est de l'arrêté concernant l'accès au Marais. Il lui est répondu qu'il n'est toujours pas fait car pas de modèle fourni par d'autres mairies, ni par la préfecture. Afin de ne pas avoir de retour négatif du contrôle de légalité, il est nécessaire de trouver le bon modèle d'arrêté, le dossier est toujours en cours.
- Un message a été reçu de Mme Ophélie COUZEREAU concernant des enfants qui entrent dans la maison inhabitée rue du Bosquet. Il est évoqué de faire un arrêté de péril ou un arrêté d'abandon. M. BÉRULLIER demande à ce qu'un message soit fait dans la prochaine lettre aux habitants.
- M. JULLIEN signale que l'escalier de l'église n'est plus éclairé et que cela est dangereux pour la personne qui doit aller sonner en cas de décès dans la commune. M. le maire va demander à la personne en charge de l'entretien de la commune d'y regarder.
- M. LEFEVRE demande ce qu'il en est des arbres restants à abattre dans la rue des Arums. Comme dit lors d'une précédente réunion, on coupe tous ceux qui détruisent la voirie et un devis sera demandé pour la réfection des trottoirs ensuite. La date de la coupe a été fixée au mois de mars lors d'une précédente réunion.
- M. LEFEVRE demande ou en est l'enlèvement des poteaux France Telecom, il lui est répondu que le chantier a prit du retard et qu'il faut que l'enfouissement soit terminé pour enlever ces poteaux.
- M. LEFEVRE signale que le miroir situé à l'intersection de la rue de la Chapelle et du chemin de Castel est déréglé. M. le Maire va voir ce sujet avec la personne en charge de l'entretien de la commune.
- M. LEFEVRE signale que ce qui a été mis en place pour faire ralentir devant l'accès au magasin LIDL est inefficace et est déjà détérioré. Il est évoqué la mise en place d'un feu récompense.
- M. LEFEVRE signale qu'il y a de nouveau un chien qui est promené sans laisse sur la place et dans les rues de la commune de Morisel. C'est toujours la même personne qui est concerné, le sujet est répétitif et cette personne ne fait pas cela quand elle promène son chien dans les rues de Moreuil. Un rappel va être fait dans la lettre aux habitants et rien n'interdit un signalement à la gendarmerie par un administré s'il a des craintes pour sa sécurité ou celle des autres administrés. M. le Maire précise qu'il y a un arrêté permanent concernant ce sujet dans la commune.

INFORMATIONS UTILES

14, 15, 16
Mars
2025

Hauts-de-France
PROPRES

8^e ÉDITION

NETTOYAGE GRANDIEUR
NATURE!

TOUS MOBILISÉS
EN 2025!

TOUS LES POINTS DE COLLECTE SUR
hautsdefrancepropres.fr

Partenaire média: ici Hauts-de-France
Partenaires Financiers: Région Hauts-de-France, QFB, LA NATURE, Mairie de France, rev3

COMMUNE : MORISEL LIEU DE RENDEZ-VOUS : MAIRIE

DATE : 15 MARS 2025 HEURE : 09H00

***RENDEZ-VOUS devant la mairie le samedi 15 mars à 9 heures
Les enfants sont les bienvenus sous la responsabilité d'un adulte.
Un Pot de l'amitié sera offert aux participants à la fin de cette matinée.***

***EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PERMANENT 21/12/2020 PORTANT SUR LA CIRCULATION,
LA DIVAGATION ET LES DÉJECTIONS DES CHIENS SUR L'ENSEMBLE DE LA
COMMUNE***

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer seuls et sans maître ou gardien sur les places, squares, jardins et les voies publiques de la Commune.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique ou les lieux publics que tenus en laisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident.

Les déjections canines devront obligatoirement être ramassées par le propriétaire du chien, sur les trottoirs, bandes piétonnes, jardins et espaces verts publics ou autre partie de la voie publique par tout moyen approprié. Des sacs prévus à cet effet sont disponibles en mairie.

Les chiens errants seront capturés et transférés à la SPA.

L'arrêté complet est affiché à la mairie et toute contravention est passible d'une amende de 135 €.